



# Post-test

## La collaboration interprofessionnelle

Les réponses seront publiées dans trois mois, dans le numéro de mai.

**1** Parmi les maladies chroniques suivantes reconnues par l'OMS, laquelle n'est pas prise en compte par le Commissaire à la santé et au bien-être lorsqu'il avance que 52,6 % des Québécois sont atteints d'une telle maladie ?

- a) Bronchopneumopathie chronique obstructive
- b) Diabète
- c) Dépression
- d) Asthme
- e) Infection par le VIH

**2** L'approche interprofessionnelle est supérieure au suivi par le médecin seul en cabinet pour toutes les maladies chroniques suivantes, sauf une. Laquelle ?

- a) Asthme pédiatrique
- b) Dyslipidémie
- c) Insuffisance cardiaque
- d) Dépression
- e) Troubles de la coagulation

**3** Parmi les activités suivantes réservées aux infirmières, aux infirmières praticiennes et aux médecins, laquelle est exclusive au médecin ?

- a) Évaluer la condition physique et mentale d'une personne présentant des symptômes

- b) Diagnostiquer des maladies chroniques
- c) Instaurer des mesures diagnostiques et thérapeutiques
- d) Établir un plan de traitement lié aux plaies
- e) Prescrire des médicaments

**4** Toutes les conditions suivantes sont essentielles pour qu'une infirmière ou un pharmacien puissent ajuster l'insulinothérapie des patients diabétiques suivis conjointement par le médecin traitant, sauf une. Laquelle ?

- a) Une ordonnance individuelle
- b) Une ordonnance collective
- c) Une attestation de formation délivrée par leur ordre professionnel respectif
- d) La compétence requise pour effectuer l'activité

**5** Quel professionnel non-médecin peut prescrire des traitements médicaux et des médicaments autres que la contraception orale d'urgence de façon autonome selon les lois actuellement en vigueur au Québec ?

- a) Le pharmacien
- b) L'infirmière

- c) L'infirmière praticienne spécialisée (IPS)
- d) L'inhalothérapeute
- e) La nutritionniste

**6** Toutes les affirmations suivantes sur l'ordonnance collective visant à « initier » un traitement médicamenteux sont vraies, sauf une. Laquelle ?

- a) Un professionnel habilité à exécuter une ordonnance collective selon son champ d'exercice peut refuser de le faire.
- b) L'ordonnance collective peut être transmise verbalement au pharmacien ou à l'infirmière.
- c) La population visée par la situation clinique doit être clairement indiquée.
- d) La séquence des événements entourant l'application de l'ordonnance collective doit être explicite.
- e) Le médecin détermine la fréquence de la rétroaction que lui fera le professionnel.

**7** Lequel des indicateurs suivants permet d'établir la pertinence de la collaboration interprofessionnelle ?

- a) Le sentiment d'impuissance
- b) L'isolement du médecin de famille

## La collaboration interprofessionnelle – Février 2011

Sélectionnez une seule réponse pour chaque question. La FMOQ vous attribuera **trois heures** de crédits de catégorie 1 si vous obtenez une note **minimale de 60 %**, qui seront inscrits dans votre PADPC-FMOQ. **Répondez par la poste ou en ligne avant le 3 mai 2011.**

- |              |               |
|--------------|---------------|
| 1. a b c d e | 6. a b c d e  |
| 2. a b c d e | 7. a b c d e  |
| 3. a b c d e | 8. a b c d e  |
| 4. a b c d e | 9. a b c d e  |
| 5. a b c d e | 10. a b c d e |

Remplissez votre post-test en ligne au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org), en cliquant sur l'hyperlien **Identifiez-vous** en haut à gauche de l'écran, et obtenez votre résultat immédiatement. Cette activité sera automatiquement inscrite dans votre PADPC-FMOQ dès le lendemain.

Pour créer votre profil, cliquez sur **Inscrivez-vous** en haut à gauche de l'écran.

Téléchargez l'annexe 13 (approche réflexive) au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org)

découper et retourner

Mon article « coup de cœur » du mois est le numéro

Nom (en caractères d'imprimerie) \_\_\_\_\_

Numéro du permis d'exercice du CMQ \_\_\_\_\_

Vous pouvez répondre par la poste (Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, 1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 1000, Montréal (Québec) H3G 1R8), par télécopieur (514 878-4455) ou par courrier électronique ([medque@fmoq.org](mailto:medque@fmoq.org)).

- c) La complexité du problème
- d) La disponibilité des autres professionnels
- e) La demande du patient

### 8 Laquelle des compétences suivantes est essentielle pour être un bon collaborateur ?

- a) Être un coordonnateur efficace
- b) Connaître les rôles et responsabilités de l'autre
- c) Faire une analyse complète des besoins du patient
- d) Être doté d'un bon leadership
- e) Savoir écouter les autres

### 9 Quel type de clinique de soins de première ligne parmi les suivantes représente le premier modèle québécois de clinique intégrant systématiquement d'autres professionnels que les médecins et les infirmières ?

- a) GMF : groupe de médecine de famille
- b) UMF : unité de médecine familiale
- c) CR : clinique-réseau
- d) CRI : clinique-réseau intégrée

### 10 Parmi les énoncés suivants concernant les principes

de pratique collaborative et les moyens de favoriser la collaboration, lequel est faux ?

- a) Il est important d'assurer un soutien administratif favorisant les échanges entre les professionnels.
- b) La bonne communication est la clé du bon fonctionnement d'une équipe interdisciplinaire.
- c) Il faut éviter les zones de chevauchement des responsabilités professionnelles dans une équipe interdisciplinaire.
- d) La pratique collaborative ne se vit pas nécessairement dans un même lieu physique.

## Réponses et références du post-test de novembre 2010

Félicitations aux 1099 médecins qui ont obtenu trois heures de crédits de catégorie 1 en répondant au post-test de septembre 2010!

- |   |  |
|---|--|
| 1. d. Lieb K, Zanarini MC, Schmahl C et coll. Borderline personality disorder. <i>Lancet</i> 2004 ; 364 (9432) : 453-61.  | 6. c. American Psychiatric Association. Practice guideline for the treatment of patients with borderline personality disorder. <i>Am J Psychiatry</i> 2001 ; 158 : 1-52.   |
| 2. c. Denis JF. Le problème des troubles de la personnalité en psychiatrie. <i>Rev Can Psychiatrie</i> 1990 ; 35 : 208-14.  | 7. c. Miller RW, Rollnick S. <i>L'entretien motivationnel : Aider la personne à engager le changement</i> . Paris : InterEditions ; 2006.  |
| 3. d. Leclerc C et coll. <i>Trouble de personnalité limite et réadaptation, points de vue de différents acteurs</i> . Tome II. Saint-Jérôme : Éditions Ressources ; 207. 684 p.   | 8. d. Cloutier R. Trouble de la personnalité et conduites addictives : une approche intégrée. Chapitre 8. Dans : Labrosse R, Leclerc C. <i>Trouble de personnalité limite et réadaptation</i> . Tome I. Saint-Jérôme : Éditions Ressources ; 2007. |
| 4. a. Linhean MM, Heard H, Armstrong HE. Naturalistic follow-up of a behavioural treatment for chronically parasuicidal borderline patient. <i>Arch General Psychiatry</i> 1993 ; 50 (12) : 971-4.                                    | 9. d. Leclerc C et coll. <i>Trouble de personnalité limite et réadaptation, points de vue de différents acteurs</i> . Tome II. Saint-Jérôme : Les Éditions Ressources inc. ; 2010. 684 p.  |
| 5. c. Silk KR. Personality disorders: medication management, principles of prescribing. <i>UpToDate</i> mai 2010. Site Internet : <a href="http://www.uptodate.com">www.uptodate.com</a> (Date de consultation : le 20 juillet 2010). | 10. d. Dawson D, MacMillen HL. <i>Relationship management and the borderline patient</i> . New York : Brunner/Mazel ; 1993 ; 212 p.  |